

**Décision n° 4542 du 2 septembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2125451S

**Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 6280 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032356S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Bourdenet Thierry NIGEND : 132 367

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Latinier Frédérique NIGEND : 181 071
Franck Virginie NIGEND : 167 089

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Chaluet Jean-Yves NIGEND : 131 362

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Mechin Fabien NIGEND : 371 629

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2021.

*Le général,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie départementale
de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*